

J. Sergio Leite Lopes

Lectures savantes d'un syndicalisme paradoxal. La formation de la classe ouvrière brésilienne et le syndicat "officiel"

In: Genèses, 3, 1991. pp. 73-96.

Citer ce document / Cite this document :

Leite Lopes J. Sergio. Lectures savantes d'un syndicalisme paradoxal. La formation de la classe ouvrière brésilienne et le syndicat "officiel". In: Genèses, 3, 1991. pp. 73-96.

doi: 10.3406/genes.1991.1047

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1991_num_3_1_1047



Genèses 3. mars 1991, p. 73-96

LECTURES SAVANTES

es spécificités et les paradoxes du syndicalisme bré- D'UN SYNDICALISME silien, la place qu'il a prise dans la formation de la delasse ouvrière hantent depuis trente ans la littérature sociologique brésilienne (cf. l'école de São Paulo).

Les changements brusques advenus dans le domaine syndical entre 1931 et 1944 – projet d'un État corporatiste, dictature Vargas entre 1937 et 1945 -, la permanence du système syndical durant le régime démocratique (1945-1964) puis le régime militaire ont fourni des objets de réflexion aux sociologues.

Centrée sur l'idée d'une hétéronomie de la formation de la classe et du mouvement ouvrier, cette littérature ociologique classique met l'accent sur l'anéantissement du syndicalisme autonome antérieur à 1931 et souligne les anticipations des élites politiques dirigeantes moduisant une législation sociale systématique ainsi qu'une organisation syndicale liée à l'État.

Cette littérature pionnière travaille en priorité sur les rapports nationaux noués entre le syndicat et l'État sans analyser la dynamique du mouvement ouvrier et sans réfléchir sur l'usage sociologique des grandes catégories telles que « l'État », « le syndicalisme »... Lorsqu'elle utilise le résultat d'enquêtes monographiques, cette littérature procède bien souvent par généralisations hâtives en ne retenant de ces travaux que l'idée de l'origine rurale des ouvriers des centres industriels, qui conditionnerait de manière structurale le comportement et les attitudes ouvrières envers la classe et l'action collective, et entrainerait l'acceptation passive du système syndical officiel imposé.

Une réappropriation de l'héritage de cette littérature reste à faire. La critique exercée, à partir de 1972, par d'autres auteurs liés à cette même université de São Paulo, et ensuite une multiplicité de thèses ont fini par briser le paradigme de cette littérature devenue « classique » : certains auteurs ont insisté sur la nécessité d'une analyse privilégiant l'action historique des groupes sociaux, ou des représentants politiques agis-

PARADOXAL

LA FORMATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE **BRÉSILIENNE ET** LE SYNDICAT « OFFICIEL »

J. Sergio Leite Lopes

1. Cf. notamment les ouvrages suivants: J.-R. Brandão Lopes, Sociedade Industrial no Brasil, São Paulo, Difusão Européia do Livro, 1964 et Crise do Brasil Arcaico, São Paulo, Difusão Européia do Livro, 1967; Azis Simão, Sindicato e tado; suas relações na formação do proletariado, São Paulo, Ed. Dominus/Ed. da Universidade de São Paulo, 1966: Léôncio M. Rodrigues, Conflicto Industrial e Sindicalismo no Brasil, São Paulo, Difusão Européia do Livro, 1966 et Industrialização e Atitudes Operárias; São Paulo, Brasiliense, 1971; José Albertino Rodrigues, Sindicato e Desenvolvimento no Brasil; São Paulo, Difusão Européia do Livro, 1968. Cf. également les articles de Sociologie du Travail, nº 1, 1961: J.-R. Brandão Lopes; « Relations industrielles dans deux communautés brésiliennes », p. 18-33; F.H. Cardoso, « Le prolétariat brésilien; situation et comportement social », p. 52-65; Azis Simão; « Industrialisation et syndicalisme au Brésil », p. 66-76; Alain Touraine, « Industrialisation et conscience ouvrière à São Paulo », p. 77-95.

Le syndicat « officiel •

J. S. Leite Lopes



reproduction

sant en leur nom, dans des conjonctures politiques précises. Critiquant la vision d'un comportement de la classe ouvrière déduit de caractéristiques « structurales » de l'économie et de la société (l'évolution de l'importance numérique des ouvriers industriels dans la population active, l'origine sociale et ethnique des ouvriers), ces auteurs ont fait ressortir l'analyse de conjonctures politiques stratégiques. Celle par exemple de la « démocratisation » (1945-1946) pendant laquelle le système syndical issu de la dictature est avalisé par le nouveau régime. Celle de 1953, année durant laquelle les grèves de São Paulo et de Rio sont à l'origine de la création de structures syndicales de coordination horizontale tolérées jusqu'en 1964. D'autres auteurs ont au contraire interrogé la période antérieure à 1930.

Ce sont cependant les études monographiques qui posent avec le plus d'acuité les questions relatives aux répercussions effectives qu'ont eues les lois syndicales sur les travailleurs eux-mêmes. En reconstituant l'histoire incorporée de groupes ouvriers contemporains, à partir de l'étude directe de terrain et de l'obtention d'éléments systématisés de leur mémoire collective, ces études peuvent conduire à des pistes plus générales sur l'intériorisation pratique de ces lois. Reconstituer l'histoire sociale du syndicalisme et des travailleurs comme résultat de rapports sociaux objectifs et d'une autoconstruction où des traditions et des significations proprement symboliques ont leur place, implique de réfléchir à l'incorporation et à la réinterprétation des pratiques engendrées par les lois sociales elles-mêmes. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une réappropriation des études monographiques afin de relativiser les études prétendument générales et nationales qui forment le fond du sens commun sur cet objet.

Après avoir brièvement présenté le processus de construction du syndicalisme brésilien, on présentera la littérature sociologique classique avant de faire découvrir les résultats et les pistes de recherche que quelques études monographiques peuvent susciter.

Une législation syndicale corporative sur mesure

Une des premières mesures du gouvernement provisoire issu de la Révolution d'octobre 1930 fut la créa-

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

- 2. En fait, le ministère s'appelait « ministère du Travail, de l'Industrie et du Commerce » : il incorpora les départements de l'Industrie et du Commerce rattachés antérieuremment au ministère de l'Agriculture.
- 3. La loi de 1907, inspirée par la loi française de 1884, octroie aux syndicats, la personnalité juridique : ils peuvent représenter en justice leurs associés, acquérir des biens, organiser des mutuelles. Ces déterminations sont peu nombreuses : il suffit de faire le dépôt, chez le notaire, des statuts, des actes d'installation et de la liste nominale des dirigeants avec l'indication de nationalité, âge, résidence et profession. Ces derniers doivent être brésiliens, nés ou naturalisés, résidents depuis 5 ans dans le pays et jouir de leurs droits civiques. Un dernier article de cette loi recommande l'adoption de chambres syndicales mixtes entre syndicats patronaux et ouvriers, voire la création de syndicats mixtes. En fait, la loi favorise la création de syndicats ouvriers par profession, conformément aux caractéristiques artisanales des branches industrielles du début du siècle.
- 4. « Les organisations qui furent créées [après la loi de 1907] ne possédaient que l'étiquette de syndicat. Simples sociétés de droit civil, elles étaient séparées de la catégorie professionnelle dont elles empruntaient le nom, ou étaient destinées à des actes strictes de mutualité, étant donné la faiblesse de leurs ressources économiques et du nombre de leurs adhérents, faiblesse liée à l'absence d'esprit assocatif du travailleur. »

Organização Sindical Brasileira, Segadas Vianna, Rio, Ed. O Cruzeiro, 1943, p. 30 (L'auteur était juriste et haut fonctionnaire du ministère du Travail).

5. L'Estado Novo (« État Nouveau ») fut le régime politique instauré à la suite d'un coup d'État en novembre 1937, donnant pleins pouvoirs auprésident Getúlio Vargas, et qui dura jusqu'en 1945.

tion en novembre du ministère du Travail². Au mois de mars 1931 un décret de ce gouvernement établit des règles nouvelles pour l'organisation syndicale³.

La loi antérieure (1907), ainsi que le syndicalisme qui s'en est servi jusqu'en 1931⁴, furent obscurcis,voire effacés,par la production juridique, apologétique et autoritaire, en particulier les travaux de penseurs sociaux liés à l'Estado Novo⁵. Cette production a nié en effet la capacité du syndicalisme antérieur à promouvoir une action permanente et s'est focalisée sur une explication fondée sur la faible propension du peuple à l'association, résultant de la structure sociale marquée par l'esclavagisme (qui ne fut aboli, au Brésil, qu'en 1888).

L'idée de l'insuffisance d'initiative associative du peuple n'est pas absent des intentions des rédacteurs du décret sur la syndicalisation de mars 1931. Les juristes qui l'ont conçu, liés antérieurement au mouvement ouvrier des années 1910 et 1920 (avocats des syndicats et publicistes adhérant au mouvement politique anti-oligarchique devenu « gouvernement révolutionnaire » en 1930), justifient leur participation au ministère du Travail pour renforcer et étendre le syndicalisme en lui prêtant la force du droit social et de l'État. Analysé rétrospectivement, le décret de 1931 engageait un processus de contrôle du syndicalisme par l'État. Le ministère du Travail reconnaît, autorise le fonctionnement et investit le syndicat de pouvoirs délégués⁶. Il n'habilite qu'un seul syndicat – le plus nombreux – par groupe professionnel dans le territoire de représentation considéré – la commune généralement. Désormais considérées comme des « institutions de collaboration avec l'État », toutes manifestations politiques ou idéologiques leur sont désormais interdites. Ces principes n'empèchent cependant ni mouvements de grève ni un pluralisme syndical de fait⁷.

Le coup d'État de 1937 ouvre la période de dictature de l'Estado Novo. La nouvelle loi syndicale de 1939 vise à appliquer « dans sa lettre et dans son esprit » la Constitution de 1937. Désormais, l'unicité du syndicalisme par groupe professionnel est imposée, un statut type pour l'organisation interne du syndicat est adopté et une carte de reconnaissance syndicale – octroyée après de multiples formalités administratives – est instaurée. Toutefois, l'adhésion syndicale reste facultative. En juillet 1940, l'impôt syndical (paiement obligatoire

d'un jour de salaire) est institué, et le prélèvement, au profit de la Banque du Brésil qui le redistribue, se fait directement sur la feuille de paie. Seuls les adhérents au syndicat – ceux qui paient une contribution au-delà de l'impôt – peuvent retirer des avantages de la syndicalisation. L'impôt est aussi un moyen de pression et de contrôle du ministère sur l'organisation.

Le 1er mai 1943, Getulio Vargas annonce la promulgation d'une charte qui regroupe et systématise l'ensemble impressionnant des mesures édictées depuis 1930 dont la complexité et les orientations parfois contradictoires pouvaient nuire à l'efficacité dans un domaine stratégique de la politique du régime.

La consolidation des lois du Travail (CLT) avec ses 922 articles est devenu le document légal le plus répandu au Brésil.

La CLT, outre l'organisation d'un contrôle rigide du ministère sur l'organisation (unicité syndicale, octroi sélectif et retrait de la reconnaissance, inspection du fonctionnement du syndicat, possibilité de révocation des dirigeants, impôt syndical) établit un encadrement syndical (enquadramento sindical). Il s'agit d'une classification des activités économiques des entreprises qui regroupe en fait confédérations sectorielles (sans liens entre elles), d'un côté les employeurs et de l'autre les salariés. Le sommet caché de la pyramide est le ministère du Travail. Si certaines dénominations professionnelles et syndicales pratiques des organisations antérieures à 1930 sont reprises, en règle générale la refonte de la grille a été considérable. Les fonctionnaires ne peuvent bénéficier de la loi; les travailleurs ruraux restent également à l'écart. Les organisations patronales antérieures se sont reconverties, tandis que les associations rurales des grands propriétaires terriens sont restées en place.

La partie finale de la CLT prévoyait l'organisation de la justice du travail composée de magistrats représentant des employés et des salariés nommés à partir d'une liste établie par les fédérations et confédérations syndicales. Ces tribunaux à tous les niveaux de la hiérarchie étaient présidés par un représentant de l'État brésilien.

La figure du « pelego » et le phénomène du « peleguismo » qui stigmatise le dirigeant syndical servile au

- 6. Le terme utilisé dans la législation syndicale des années 1930 est celui de « *investidura sindical* », terme plus fort que delégation, qui donne l'idée de prise de fonctions ou d'« adoubement ».
- 7. En 1934 un autre décret modifie les règles de fonctionnement des organisations syndicales, en permettant l'existence de plusieurs syndicats par base territoriale professionnelle (la constitution de 1934 prévoit le principe de pluralité syndicale). Cette revendication, poussée par la mobilisation de l'Église catholique et ses associations, finalement approuvée par l'assemblée et retenue dans la nouvelle Constitution, provoqua le sabotage des hauts fonctionnaires du ministère du Travail. En 1935, l'interdiction d'un important mouvement de front populaire récemment créé qui avait déclenché une tentative d'insurrection de jeunes militaires de gauche, provoque une répression plus forte à l'égard de plusieurs syndicats, mis sous contrôle du ministère du Travail. Les restes d'autonomie syndicale qui subsistaient entre 1930 et 1935 s'effondrent. Une loi de sécurité nationale est édictée, et, au niveau syndical, le ministère du Travail examine les antécédents politiques et idéologiques de tout candidat à des élections syndicales.

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

patronat ou au gouvernement – en référence au morceau de peau de mouton placé entre le cheval et le cavalier pour diminuer la friction –, trouve ici un espace de développement important. La volonté de canaliser les conflits par la vie administrative rencontre la structure syndicale officielle et favorise l'enracinement du « peleguismo », système de prébendes offertes aux représentants des salariés. Le système de sécurité sociale qui se développe dans les années 1950-1960 sera aussi une autre source de relations clientélaires entre l'État et les syndicats. Peu étudiée dans la littérature sociologique classique, son importance dans l'approche du syndicalisme brésilien, ne sera reconnue qu'à la fin des années 1970.

La littérature sociologique « classique » et la thèse de l'origine rurale

Le syndicalisme commence à devenir un thème de réflexion sociologique au début des années 1950, avant même que le groupe des sociologues de l'université de São Paulo ne s'en saisisse. Dans sa thèse de doctorat publiée en 1952 sous le titre « Le problème du syndicat unique au Brésil », Evaristo de Moraes Filho⁸ analyse historiquement la législation syndicale. Il retrouve les traces d'un syndicalisme oublié (celui d'avant les années 1930) et relève la permanence paradoxale de la législation corporative après même l'adoption de la Consitution de 1946. Fils d'avocat et publiciste socialiste qui avait travaillé pour les syndicats dans les années 1910-1920, de Moraes Filho, en soulignant certaines continuités relevées avant et après 1931, revenait sur le mythe de l'octroi au peuple par Vargas de la législation du travail et du syndicalisme. Il avait d'ailleurs suivi ces continuités grâce à son père - consultant du ministre du Travail en 1931-1932 et co-rédacteur de la loi – et par son activité propre comme fonctionnaire au ministère du Travail. Œuvre pionnière, isolée, marginalisée par la production de l'école de São Paulo, l'ouvrage ne fut redécouvert qu'à la fin des années 1970.

C'est aussi sur une connaissance directe des sources que Azis Simào, jeune journaliste socialiste proche des anarcho-syndicalistes de São Paulo, fondera le socle de sa thèse publiée en 1966 sous le titre Le syndicat et l'État : leurs rapports dans la formation du prolétariat de São Paulo. Il y analyse la dynamique du mouvement

8. Le premier ouvrage critique envers le système syndical issu de l'Estado Novo, celui du juriste et sociologue Evaristo de Moraes Filho (O Problema do Sindicato Unico no Brasil [Le problème du syndicat unique au Brésil.], São Paulo, Alfa Omega, 1978 (1^{re} éd. 1952) ancien fonctionnaire du ministère du Travail, établit les emprunts que la Constitution de 1937 et la loi syndicale de 1939 firent au texte de la Carta del Lavoro italienne.

syndical autonome qui surgit des sociétés de secours mutuels à la fin du siècle dernier et devient un mouvement de « ligues de résistance ouvrière » ; en insistant sur la diversité des formes d'organisation, en soulignant l'importance du rôle joué par les immigrants socialistes anarcho-syndicalistes italiens, portuguais ou espagnols, en relevant les liens existant entre le syndicalisme et le politique (anarcho-syndicalisme, socialisme puis ministère du Travail).

Ces deux ouvrages d'histoire syndicale furent éclipsés par la production coordonnée des chercheurs de São Paulo travaillant sur le terrain, sur les mouvements contemporains. L'excellence des recherches au vu des ressources sociologiques de l'époque, à contribué à la généralisation hâtive de la thèse centrale de ces études : la composition et le traditionnalisme de la classe ouvrière brésilienne expliquent son acceptation du syndicalisme officiel.

Entre 1956 et 1957, Juarez Brandão Lopes réalisa une enquête auprès d'une usine métallurgique à São Paulo pour y étudier « l'adaptation des ouvriers d'origine rurale à l'industrie⁹ ». Il y appliqua les outils conceptuels de la sociologie industrielle américaine et de la sociologie du travail française, complétés par la littérature ethnologique et sociologique utilisée dans les « études de communautés ». Il s'agissait de saisir à partir d'un objet empirique limité (l'usine située en milieu urbain), l'emprise des effets sociaux paradoxaux provoqués par la présence d'une population récemment devenue ouvrière en provenance des régions rurales « traditionnelles » et arriérées d'un pays sous-développé. Il décela la persistance de modes de pensée et d'action de « type traditionnel », assis sur une sociabilité de rapports « primaires », personnalisés, différents des « attitudes » des ouvriers qualifiés et des agents de maîtrise, généralement nés à São Paulo. Ceux-ci, qui pourraient avoir des comportements semblables à ceux qu'on présume des groupes ouvriers des pays européens pris implicitement comme modèle, sont poussés, par opposition aux ouvriers non qualifiés d'origine rurale, à un « embourgeoisement » précoce. Les ouvriers récents, à leur tour, présentent une forte rotation entre usines et déclarent avoir une forte aspiration à se mettre à leur compte. Le syndicat et les mouvements grévistes seraient vus par ceux-ci comme simples moyens d'accès

9. J.-R.-B. Lopes, Crise do Brasil Arcaico, op. cit.

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

à des fins économiques individuelles et assistentialistes, preuve de leur faible propension à l'action collective. La richesse du matériel empirique exposé permettrait d'autres interprétations, mais elles sont réprimées par la force de l'hypothèse de l'origine rurale donnée comme obstacle à la formation d'une conscience ouvrière.

Le même auteur fait en 1958 une autre enquête dans deux petites villes industrielles de l'intérieur de l'État de Minas Gerais, pour y observer les caractéristiques des « relations industrielles » sur des régions « traditionnelles ». La « thèse de l'origine rurale » y est moins évidente dans la mesure où la forme de domination à laquelle sont soumis les ouvriers du textile de ces deux villes, utilise des procédures et pratiques aussi « traditionnelles » et personnalisées que celles que reproduisent les ouvriers récemment originaires des milieux agricoles. En outre l'auteur y démontre comment l'action du syndicat récemment créé - en luttant pour faire appliquer la législation du travail là où elle n'avait guère pénétré jusqu'alors - contribue à affaiblir le système de domination traditionnel : ce qui constitue pratiquement plus un démenti qu'un renfort à « la thèse de l'origine rurale » des ouvriers industriels. Mais en dépit de la qualité monographique du livre « Crise du Brésil Archaïque », paru en 1967, presque dix ans après l'enquête, les articles réunis dans le livre Société Industrielle au Brésil¹⁰, paru en 1964, fournissent matière à la « thèse de l'origine rurale ». Le dernier chapitre de ce livre, publié en 1961 dans la revue Sociologie du Travail¹¹, résume certains des résultats de l'enquête sur les deux petites villes textiles.

En 1971, l'ouvrage de Leoncio M. Rodrigues, *Industrialisation et Attitudes Ouvrières*, restitue les résultats d'une enquête par questionnaire menée en 1963 dans une grande usine d'automobile à São Paulo qui confirment, par l'utilisation d'outils conceptuels semblables, les hypothèses sur le comportement des ouvriers d'origine rurale récente¹².

Ces premières enquêtes sociologiques maniant avec compétence les outils du questionnaire pratiqué dans les études internationales de sociologie industrielle, l'observation directe et les entretiens libres utilisés dans les « études de communauté » que menaient dans cette même période sociologues et ethnologues dans les ré-

10. J.-R.-B..Lopes, Sociedade Industrial..., op. cit.

11. J.-R.-B..Lopes, Relations industrielles dans deux communautés..., op. cit.

12. L.-M. Rodrigues, *Industrialização* e Atitudes Operarias, op. cit.

gions rurales du pays, fournirent ainsi les bases empiriques aux explications sur le comportement politique de la classe ouvrière récemment formée à partir des années 1940. Les études sociologiques sur le syndicalisme incorporaient ces résultats et consolidaient la « thèse de l'origine rurale » comme explication « structurale » d'un comportement ouvrier qui contribuait, par son acceptation, à la permanence de la structure syndicale corporative héritée de l'Estado Novo. Ainsi, cette explication devenait symétrique de celle expliquant par l'origine ethnique étrangère des ouvriers, le syndicalisme autonome antérieur à 1930 à São Paulo. Même les auteurs les plus sensibles à la pratique syndicale quotidienne comme José Albertino Rodrigues, lié au même groupe de sociologues de São Paulo mais ayant eu une longue pratique comme directeur d'un département d'études statistiques et socio-économiques (DIESE) financé par les syndicats de travailleurs de São Paulo, donnent une place importante à l'explication basée sur l'origine rurale. Dans son livre Syndicat et Développement au Brésil¹³, publié en 1968, cette explication trouve sa place au dernier chapitre, consacré au fonctionnement des organisations syndicales dans la période 1946-1964.

Dans une bibliographie commentée, sur « le syndicalisme et les travailleurs industriels au Brésil », établie en 1971 par Leôncio M. Rodrigues, se constitue une sorte de formulation synthétique auto-classificatoire. L'auteur, après avoir analysé les principaux titre bibliographiques, essaye d'en abstraire des variables qui seraient présentes dans « l'interprétation du syndicalisme brésilien et du comportement du prolétariat industriel ». Parmi les 17 variables ordonnées, au moins 13 sont des caractéristiques spécifiques à la classe ouvrière brésilienne établies implicitement par opposition aux cas « classiques » de prolétariat industriel des pays de « vieille industrialisation », en commençant par celle consacrée à « origine rurale » et en finissant par le caractère de « couche privilégiée » qu'aurait cette classe ouvrière. Les variables considérées sont : « (a) origine rurale; persistance de valeurs et normes traditionnelles; (b) forte rotation professionnelle, (c) absence de formation professionnelle; (d) bas niveau d'éducation; (e) dualisme structurel; (f) valorisation de la grande entreprise (de la part des ouvriers); (g) aspirations et possibilités d'ascension sociale; (h) hétérogénéité interne

13. J.-A..Rodrigues, Sindicato e..., op. cit. Le premier chapitre du livre de J..Albertino Rodrigues fait un historique du mouvement syndical brésilien, établissant des phases et reprenant la description des premiers syndicats et de la législation du travail antérieure à 1930. Le deuxième chapitre décrit la genèse dans les années 30 et les caractéristiques de la structure syndicale actuelle. Ces deux chapitres systématisent la bibliographie existante, tandis que le troisième et dernier chapitre, sur le fonctionnement actuel des syndicats, présente des données originales rassemblées et organisées selon l'expérience d'« observation participante » de l'auteur dans les affaires syndicales.

Le syndicat * officiel *

J. S. Leite Lopes

de la classe; (i) inexistence de "tradition ouvrière"; (j) faible poids social de classe; (k) excès de main d'œuvre; (l) syndicalisme officiel; influence de la législation du travail; (m) influence du populisme; (n) progrès de la démocratie et des médias; (o) incapacité et faiblesse des leaders; (p) caractère conservateur et hostile de la part des couches supérieures; (q) classe ouvrière, couche privilégiée ». Parmi ces 17 variables, seulement celles disposées en (e), (l), (m), (n), et (p) se rapportent à d'autres explications que les caractéristiques présumées de la classe ouvrière brésilienne.

Mouvement ouvrier et conjoncture politique

Prenant d'abord pour objet des conflit récents (1968) et significatifs, ceux de Osasco et de Contagem¹⁴, F. Weffort professeur de sociologie et de sciences politiques à l'université de São Paulo rompt avec la paradigme de la « fatalité structurale ». L'analyse de ces deux grèves met en évidence l'importance du rapport entre partis politiques (clandestins pour la plupart à l'époque), associations ouvrières (essentiellement catholiques) et syndicats officiels. Ces ententes si réprimées après 1964 se sont constituées durant la période 1945-1964. Leur étude permet de saisir la complémentarité pratique des structures officielles et des organisations parallèles qui entretiennent un réseau de relations horizontales entre syndicats non liés aux mêmes fédérations. Tout en se situant dans la lignée des auteurs précédemment cités (A. Simão, J. Brandão Lopes, L.-M. Rodrigues et J.-A. Rodrigues), F. Weffort, dans sa thèse Syndicat et politique¹⁵ prend ses distances avec l'explication fondée sur l'origine de la main-d'œuvre. En analysant la conjoncture politique des années 1945-1946 il montre que la permanence de la législation syndicale héritée de l'Estado Novo est moins due à son acceptation « en dernière instance » par une classe ouvrière démunie de tout moyen d'action du fait de sa composition sociale interne qu'à la défaite des forces politiques qui voulaient, timidement, réformer les lois syndicales aux lendemains de la dictature.

Le personnel politique héritier du régime antérieur est majoritaire à l'Assemblée Constituante; l'opposition libérale de droite n'a pas intérêt au relâchement des contrôles sur les syndicats ouvriers, et le Parti

- 14. La brochure « Participation et conflit industriel : Contagem et Osasco » fut ronéotée et diffusée par un centre de recherche, vite renommé, où plusieurs sociologues écartés de l'Université par le régime militaire se sont retrouvés.
- 15. Francisco Weffort, Sindicato e Politica, Tese de livre-docência, Universidade de São Paolo, 1972.

communiste, soucieux de maintenir sa précaire légalité, est tenté par des alliances avec Vargas. Les dirigeants syndicaux mis en place par l'Estado Novo, ne se mobilisent pas autour des réformes syndicales. Un article de la Constitution de 1946 prévoit la liberté d'association syndicale, mais renvoie à une réglementation par voie de législation ordinaire. C'est par ce biais que la CLT est finalement maintenue. Pour contrer le renouveau syndical autour du parti communiste, le gouvernement du nouveau président de la République, le maréchal E. Dutra, ancien ministre de L'Armée, élu au suffrage universel, fait ajourner les élections syndicales jusqu'en 1950 en maintenant en place le même personnel syndical, et en prolongeant la pratique des attestations idéologiques 16 pour sélectionner tout nouveau dirigeant élu. Une flambée de grèves massives dans tout le pays entre janvier et février 1946 pour des améliorations salariales – surgies en dépit de l'orientation des dirigeants communistes sacrifiant tout mouvement social fondé sur des revendications économiques, à la stabilité politique, à la mise en place des institutions démocratiques et à la légalisation du PC - amène la publication d'un décret trés restrictif sur la grève. En dépit des protestations dénonçant son inconstitutionnalité, ce texte fut maintenu pendant toute la période régie par la Constitution de 1946, fournissant des outils très répressifs aux gouvernements. En mai 1947, le gouvernement interdit le PC, ainsi que la centrale syndicale que ce parti essayait de mettre en place, tout en intervenant dans plus de 400 syndicats.

Selon Weffort, la tentative des communistes cherchant à conquérir les syndicats existants, a fait paradoxalement fonctionner une structure syndicale immobile issue de la dictature. La tension entre forces concurrentes à l'intérieur des syndicats uniques se retrouvera dans la conjoncture politique entre 1950 et 1954. En 1950, Vargas revient au pouvoir par le biais d'élections directes, en capitalisant à son profit la popularité acquise auprès de la majorité des travailleurs, sensibles aux lois sociales et la propagande que son régime autoritaire antérieur avait propagées. Sa rhétorique nationaliste et industrialiste, ainsi que son appel populiste aux travailleurs, mobilisèrent ses adversaires, libéraux de droite qui n'hésitèrent pas à faire appel à l'intervention des militaires pour garantir leurs positions

16. En 1944, un arrêté ministériel institutionnalisait la pratique des « attestations idéologiques », déjà courante, mais informelle, depuis 1935, en exigeant pour tout candidat aux élections syndicales qu'il fasse preuve de conformité idéologique par le biais d'une pièce écrite et officielle fournie par la police politique au ministère du Travail. Les « attestations », qui empêchaient ainsi la présentation de candidatures politiquement suspectes, furent officiellement supprimées en 1952. Mais dès 1964, les contrôles sur les candidats aux postes syndicaux furent à nouveau renforcés.

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

politiques. Vargas sera obligé ainsi graduellement de faire des concessions aux travailleurs. Le premier mai 1951, il élimine les « attestations idéologiques » renouvelées en 1950 pour contrer la rénovation à gauche des directions syndicales. Presque immédiatement, dans plusieurs syndicats importants, se font élire des dirigeants plus revendicatifs. En outre le PC, qui après 1947 a fait l'« autocritique » de son légalisme de la période 1945-47, et entre 1947 et 1950 a adopté sans trop de succès une orientation « gauchiste » de travail clandestin dans les usines, et de fondation d'associations et syndicats parallèles, dissociés des syndicats officiels, change ses directives syndicales en 1952 en admettant des alliances avec d'autres syndicalistes et en réinvestissant sur les syndicats légaux.

Depuis 1943, le salaire minimum créé en 1940 n'avait pas augmenté, en dépit de l'accroissement de l'inflation. Des grèves importantes éclatent chez les ouvriers du textile à Rio et à Recife. En 1953 une grève commencée par les ouvriers du textile à São Paulo s'étend à plusieurs autres catégories professionnelles: métallurgistes, ébénistes, typographes, verriers, cordonniers, travailleurs de l'alimentation et des compagnies de téléphone. Le principal leader des ouvriers textiles était non pas le président du syndicat mais un ouvrier de la « base », communiste, élu membre d'une commission de salaires, une institution de mobilisation qui devint depuis lors fréquente dans les syndicats brésiliens. Les investissements des militants ouvriers communistes dans les usines, dans la période de son orientation « gauchiste » entre 1948 et 1952, portent leurs fruits : des initiatives des bases ouvrières débordent les syndicats officiels et commencent à y former des institutions et des militants intermédiaires, tels les délégués d'entreprise, la plupart clandestins. Après un mois de grève, réunissant près de 300 000 travailleurs, un accord est conclu avec les syndicats patronaux sur la base de 30 % d'augmentation salariale.

La reconstitution historiographique et l'analyse de ce conflit passé inaperçu dans la littérature sociologique antérieure ont été menées par J.-A. Moisés un collaborateur de Weffort. Il fait apparaître, à l'encontre des analyses classiques sur le « retard » de la classe ouvrière brésilienne, une forte mobilisation. La conjoncture apparaît comme favorisant la réussite du mouvement : développement d'un syndicalisme indépendant de l'État, activisme communiste centré sur les entreprises, timides libéralisations des contrôles gouvernementaux¹⁷.

Cependant, en 1954, la crise politique connaît un dénouement tragique surprenant. Isolé à droite comme à gauche, accusé de corruption le président Vargas se suicide. Cet acte extrême provoque des manifestations populaires massives. Sa lettre-testament sera interprétée comme un manifeste nationaliste (anti-impérialiste dans l'interprétation de gauche) favorable aux droits des travailleurs. Ses héritiers pourront ainsi se maintenir au pouvoir jusqu'en 1964.

Dans ce contexte, les forces à gauche qui investissent dans un travail syndical, principalement le PC, seront prises dans des alliances avec les forces héritières de Vargas¹⁸. Le développement de l'action syndicale autonome vis à vis de l'État sera freiné au nom de l'efficacité politique supposée de ces alliances.

Les mouvements revendicatifs sont ainsi canalisés par une structure syndicale officielle dont les postes sont progressivement conquis. Dans les fédérations et confédérations, certains « pelegos » battent en retraite. Cette évolution cache un moindre investissement des militants les plus actifs sur le terrain même de l'entre-prise ainsi que la permanence des mécanismes de contrôle étatiques sur le syndicalisme. Même les organisations parallèles (celles créées à São Paulo après la grève de 1953 ou celles créées à Rio à la suite des grèves de dockers cheminots et ouvriers maritimes) qui font un travail interdit de liaison horizontale entre les syndicats le font à partir du tremplin et dans les limites du syndicalisme officiel.

Ainsi, K. Erickson dans son livre Labor in the Political Process in Brazil: Corporatism, établit comment l'accroissement du poids politique des syndicats, les faisant « conquérir », par le biais d'une proposition de loi des « travaillistes » au parlement, une place dans l'administration de la sécurité sociale, complète son attachement à l'État¹⁹. Il faut rappeler que l'organisation de la sécurité sociale dans les années 1930, suivant une tendance des années 20, se structure dans des « instituts » divers liés à des grandes catégories professionnelles équivalentes à celles des confédérations syndicales. La consolidation des lois de la sécurité sociale,

17. Cf. J.-A. Moisés, Greve de Massa e Crise Politica; estudo da greve dos 300 mil em São Paulo, 1953-1954, São Paulo, Editora Polis, 1978.

18. Ce sont en gros les politiciens et les factions syndicales liés aux deux partis politiques créés par Vargas à la veille de la démocratisation de 1945, le « Parti Social-Démocratique » (PSD) groupant les anciens notables de l'Estado Novo et le « Parti Travailliste Brésilien » (PTB) organisé par des dirigeants du syndicalisme officiel et des fonctionnaires de la machine étatique mise en place depuis les années 1930.

19. K. Erickson, Labor in the Political Process in Brazil: Corporatism in a Modernazing Society, Michigan University Press, 1971.

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

promulguée en 1960 augmente ainsi la force des syndicats qui ont désormais possibilité d'embaucher et de licencier des fonctionnaires; elle permet aux adhérents, limités par des ressources budgétaires restreintes, d'accéder aux soins. Le clientélisme mis en place pendant la période 1960-1964 favorise la gauche syndicale en ascension dans la structure syndicale officielle principalement pendant le gouvernement Goulart (1961-1964), ancien ministre du Travail de Vargas; mais elle l'attache encore plus à l'État et détourne des forces d'un investissement alternatif dans les entreprises ellesmêmes ou dans la lutte pour une autonomisation des syndicats. Les grèves générales politiques menées dans cette même période augmentent les apparences de force, mais cachent l'appui de certaines factions du gouvernement aussi bien que la tolérance de l'armée. Weffort peut ainsi faire référence retrospectivement à toute la période de démocratie fragile (1945-1964) pour contredire les explications politiques et sociologiques sur le retard de la classe ouvrière brésilienne : « [...] l'explication de la "tragédie du mouvement ouvrier brésilien doit être recherché moins dans le "retard" de la classe ouvrière que dans une orientation persistante de la part de ses prétendus dirigeants de s'appuyer sur ce "retard" pour ses propres manœuvres politiques [...]. Pour quoi ne pas admettre, comme le détermine la bonne tradition sociologique, que le "retard" se réfère à toute la société brésilienne, à toutes les classes de cette société et pas seulement aux masses²⁰? »

La relecture de l'histoire ouvrière brésilienne ne s'arrête pas à cette période. S'inspirant des études d'histoire sociale anglaise (cf. E. Hobsbawm et E.-P. Thompson) et de l'analyse des conjonctures politique initiée par Weffort, Boris Fausto dans sa thèse « Travail urbain et conflit industriel » 1890-1920 recherche, à la suite de A. Simão les linéaments d'une culture ouvrière spécifique autonome avant 1930²¹. De la même manière Angela Gomes dans L'invention du travaillisme étudie la genèse du parti travailliste brésilien créé par Vargas et son équipe à la fin de l'Estado Novo (1942-1945)²². Mais, si elle relate minutieusement ce moment de formation, une conjoncture politique spécifique qui conditionnera la vingtaine d'années à venir, elle le fait par rapport à toute la période antérieure à 1930 du mouvement syndical indépendant. Elle approfondit l'historio-

^{20.} F. Weffort, « Origens do sindicalismo populista no Brasil », São Paulo, *Estudos CEBRAP*, nº.4, abril-maio-junho 1973.

^{21.} B. Fausto, *Trabalho Urbano e Conflito Industrial*, 1890-1920, São Paulo, Ed. Difel, 1976.

^{22.} A.-C. Gomes, A Invenção do Trabalhismo, São Paulo, Editora Vertice, 1988.

graphie du mouvement ouvrier centré à Rio, et apporte par le biais de l'histoire orale du matériel nouveau (cf. les biographies de militants ouvriers de la période antérieure aux années 1940 dont elle coordonne la publication à part (« Vieux militants : témoignages », Rio, Zahar, 1988). Hormis des apports analytiques détaillés relatifs au matériel historiographique travaillé, son originalité principale réside dans le rapprochement fait entre les deux périodes historiques opposées (dont la coupure est la décennie 1930) par toute la littérature antérieure : le succès même du projet étatique construit au début des années 1940 pourrait être mieux compris lorsqu'on sait qu'il s'appropria nombre d'aspects du discours articulé par les leaders ouvriers du début du siècle - des éléments importants de l'identité construite par ces travailleurs, en particulier une éthique du travail tout en leur donnant d'autres significations dans un autre contexte discursif et politique.

Ces deux périodes sont prises comme des moments d'un processus historique de formation d'un acteur politique, même si chaque période produit des logiques pratiques différentes chez les travailleurs. A une « logique de la solidarité », constituée par des luttes contre un patronat rigide et un État libéral qui exclut les ouvriers dans la première période, s'oppose dans la seconde période une « logique de la réciprocité » construite par le processus d'incorporation politique des travailleurs contrôlés par l'État. Ce dernier inculque l'idée d'une dette et exige son remboursement en contrepartie de l'octroi des droits. Mais il le fait tout en masquant que ces droits étaient l'objet de luttes antérieures.

L'auteur travaille sur les discours hétérogènes et pluralistes des associations autonomes des travailleurs dans la première période, et sur le discours officiel de l'État en 1942-1945. Les deux périodes ont en commun un discours de valorisation du travail et des travailleurs. L'acceptation par les travailleurs du contrôle de l'État sur leur citoyenneté passe par l'appropriation par le gouvernement Vargas du discours antérieur transfiguré. Les deux périodes sont ainsi traitées comme deux traditions ayant contribué à façonner la constitution des travailleurs comme acteur politique.

Pour étendre la base empirique de ces hypothèses, il serait intéressant d'entamer une étude semblable, pour la période suivante, du fonctionnement effectif du projet

Le syndicat « officiel •

J. S. Leite Lopes

travailliste. Il conviendrait d'avoir accès à l'étude du « discours » des travailleurs après 1930 pour s'interroger sur la réception du discours d'État, son acceptation, son refus et sur l'indifférence ou le retrait du jeu (l'« exit » de Hirschman). En travaillant sur des discours explicites dans des documents historiques ou sur les informations livrées par l'histoire orale, on peut perdre les nuances de l'acceptation sélective par les travailleurs des discours et des pratiques d'État.

Le recours à la monographie

La publication de thèses et de monographies à partir de la seconde moitié des années 1970 sur des groupes de travailleurs, ou sur des syndicats spécifiques, ont enrichi la littérature sur la classe ouvrière d'informations et d'interprétations qui n'ont pas encore été systématisées ou confrontées avec les études nationales et générales antérieures²³. Ainsi, plusieurs de ces études, préoccupées par l'histoire spécifique, incorporée, de groupes déterminés de travailleurs, peuvent évaluer les répercussions des lois du travail, de l'action de l'État dans le domaine du travail et des conflits, ainsi que l'action du syndicalisme. Ces études se fondent sur des enquêtes de terrain utilisant des méthodes et des problématiques ethnologiques (cette discipline ayant eu à partir des années 1970 une importance croissante à l'intérieur des recherches en sciences sociales au Brésil).

La plupart des groupes de travailleurs se sont rattachés à des syndicats créés après 1930. Ils trouvent des lois du travail déjà établies. Elles forment l'horizon des droits et des revendications. Les règles du jeu toutes prêtes, tels que les classifications et les encadrements syndicaux, s'imposent ainsi aux travailleurs individuels qui peuvent expérimenter leur transformation en ouvriers par des actes étatiques simples devenant socialement naturalisés. L'enregistrement de l'identité civile n'atteint bien souvent une partie de la population que par le biais des procédures administratives relatives au travail.

Ainsi, dans les usines textiles disséminées à l'intérieur du pays, le recrutement en provenance de la paysannerie et des travailleurs agricoles faisait arriver dans les villes et cités ouvrières des travailleurs sans fiche d'état civil ni carte d'identité. Ces travailleurs ne sont

23. On peut avoir une idée de cette production plus récente dans des mises au point bibliograppiques, telles que : L. Werneck-Vianna, « Estudos sobre sindicalismo e movimento operário; resenha de algumas tendênciãs » in ANPOCS (éd.), O que se deve 1er em ciências Sociais no Brasil, vol..1, São Paulo, Cortês 1986, p. 69-94; L.. Werneck-Vianna, « Actualisendo uma bibliografia: novo sindicalismo, cidadania e fábrica », in ANPOCS (éd.), O que se deve 1er em ciências..., vol. 3, op. cit., p. 212-237; E. Sader, M.-C. Paoli, « Sobre "classes populares" no pensamento sociológico brasileiro, in R. Cardaso (éd.), A. Aventura Antropológica, Rio, Ed. Paz e Terra, p. 39-68.

ainsi pourvus de titres d'identification que par le biais des entreprises qui doivent s'équiper de fiches du personnel uniformes établies en 1935 par le ministère du Travail. Ensuite la carte de travail, établie en 1932, et objet de campagnes périodiques de délivrance à travers les syndicats, acquiert en mai 1943, avec la CLT (Consolidation des lois du travail), la qualité de titre équivalent à une carte d'identité et devient le document le plus diffusé et le plus important pour la population ouvrière. Les lois sociales des années 1930, moins étudiées par les spécialistes du syndicalisme tournés vers l'analyse stricte des lois syndicales, pèsent sur la constitution d'une identité sociale pour de larges groupes de travailleurs, dans la mesure même où elles leur attestent une citoyenneté sociale.

Le recrutement fréquent d'ouvriers d'une provenance rurale – où des fortes raisons d'émigrer font des usines textiles des années 1930-1940, une solution pour toute la famille –, la dépendance des ouvriers à ce nouveau monde, qui pénètre l'ensemble de leur vie, les met dans la position forcée d'« oblats » envers l'usine. Devant tout à l'usine ils font tout pour elle. Les lois sociales et l'intervention de l'État peuvent atténuer cette dépendance exclusive en fournissant d'autres instruments d'identité et de citoyenneté.

Lors de la création des syndicats dans les petites ou moyennes villes industrielles, l'imposition de la loi et les sanctions de l'État peuvent aider leur consolidation contre la réaction patronale. Mais cette sanction étatique peut aussi se tourner contre les ouvriers et limiter l'activité syndicale déjà établie. L'histoire du syndicat des ouvriers de la ville de Paulista, toute proche de Recife, où se localise l'usine qui deviendra la plus grande du secteur textile dans les années 1940, est illustrative à cet égard²⁴. Créé en 1931, à la suite de la promulgation de la loi syndicale cette même année, ce syndicat ne pouvait l'être que grâce aux circonstances politiques de la révolution de 1930 ayant affaibli localement le pouvoir de l'usine. Alors que celle-ci existait depuis 1892, les ouvriers passaient au travers du mouvement syndical relativement actif qui se développait à Recife dans les années 1910 et 1920. Le nouveau gouvernement de l'État de Pernambouc, en application des directives fédérales, donne tout son appui à la fondation du syndicat en 1931. Présidé par un employé qualifié

24. Cf. Rosilene Alvim, J.-S. Leite Lopes, «Familles ouvrières, familles d'ouvrières », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°.84, septembre 1990, p. 78-84.

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

de l'usine, partisan de la révolution de 1930, le syndicat revendique l'application des nouvelles lois du travail promulguées en 1932, en particulier la loi des 8 heures de travail. Des journées de travail de 10 et 12 heures étaient alors pratiquées par l'usine. L'administration de l'usine n'admet pas de négociations, elle interprète la loi à sa manière en baissant à 8 heures la journée de travail, tout en diminuant de deux à quatre heures le salaire quotidien; une grève est déclenchée. Ce conflit provincial mais pionnier sur l'interprétation de la loi des 8 heures, amène le ministre du travail lui-même à trancher la question en faveur des ouvriers : le salaire horaire doit être implicitement augmenté de telle manière que le nouveau salaire journalier de 8 heures soit équivalent à l'ancien de 10 ou 12 heures; les heures excèdant la journée normale doivent être surpayées. Alléguant la crise économique, l'usine décide de faire un lock-out partiel, en n'ouvrant que 3 jours par semaine. Elle stimule la formation d'un autre syndicat ouvrier, un syndicat maison. En effet, la demande de reconnaissance du premier syndicat était en attente au ministère du Travail. En octobre, des débordements lors d'une manifestation de protestation contre le lock-out provoque le saccage du siège du syndicat. Après intervention de la police et des agents du ministère du Travail, promesse est faite de reconstituer un autre syndicat, formé des dirigeants les plus modérés des deux organisations antérieures. En fait les dirigeants du premier syndicat sont expulsés de la cité ouvrière et des licenciements massifs éliminent les activistes de la grève. Des recrutements importants de familles paysannes sont organisées par la compagnie dans des régions rurales lointaines pour que l'usine puisse substituer aux grévistes une nouvelle main-d'œuvre totalement formée pour le travail industriel par l'usine. Un accord tacite est établi entre l'usine et le gouvernement de l'État local pour le rétablissement de la production, dont la contrepartie est l'élimination du syndicat ouvrier. Celui-ci ne se rétablit qu'en 1942, sous la pression des autorités locales de l'Estado Novo. Reconnu officiellement par le ministère du Travail, le syndicat mène une campagne pour la construction d'un siège syndical qui lui soit propre avec l'appui des ouvriers et du gouverneur, dans une ville dont tout le territoire appartient à la compagnie textile.

En 1943, l'augmentation du salaire minimum (qui venait d'être institué en 1940) décrétée par le gouver-

nement fédéral n'est pas suivi par la compagnie. Les grèves et même les réclamations collectives en justice étant interdites par l'effet combiné de la dictature et de l'état de guerre (le Brésil étant mobilisé du côté des alliés contre l'axe), les griefs passent par l'intérieur de l'appareil d'État. Ce n'est qu'en 1946 qu'une plainte collective déposée en justice par le syndicat aboutit à une correction partielle des salaires.

En 1947, le syndicat subit une seconde intervention. Cette intervention accompagne la vague répressive nationale qui suit l'interdiction du PC, bien que les militants de ce parti soient très minoritaires à l'intérieur du syndicat. Ce parti avait privilégié son implantation dans la politique municipale locale lors de sa période de légalité entre 1945 et 1947. Ayant très peu de militants locaux en vertu du contrôle patronal, il a dû importer des militants de Recife notamment. Très réprimé par les milices privées de la compagnie dans la ville-cité ouvrière de l'usine, il a exposé de façon précoce ses sympathisants, vite licenciés. Ce n'est qu'après 1947 que ce parti investit dans un travail clandestin à l'intérieur de l'usine pour des revendications sur les conditions de travail.

Ce travail d'organisation porte ses fruits à partir de 1952, quand des élections syndicales sont organisées après plusieurs protestations faites par les ouvriers contre l'intervention ministérielle. La direction syndicale revendique des améliorations salariales et participe en 1952 à une grève des ouvriers du textile de toute la région du Recife (communes environnantes), qui finit par obtenir des gains. Soutenus pendant l'Estado Novo par le gouverneur de Pernambouc, la plupart des dirigeants syndicaux suivent l'orientation de celui-ci, devenu député fédéral après 1945 et gouverneur élu en 1951, jusqu'à sa mort en 1952. Liés aux héritiers de Vargas, ces dirigeants font aussi des alliances avec la gauche après 1954. Des grèves, toujours provoquées par des revendications salariales liées aux manipulations de l'usine, mobilisent la ville en 1954, 1956, 1957 et finalement en 1963.

Le président du syndicat entre 1942 et 1945 fut, tout comme le premier président en 1931-1932, un employé de bureaux, lettré et vite coopté par le gouverneur en place. Ce réseau politique local de l'*Estado Novo* garantissait les activités syndicales à l'encontre d'une

Le syndicat · officiel ·
J. S. Leite Lopes

compagnie qui ne voulait pas en entendre parler et contribuait paradoxalment à fournir des movens institutionnels à l'expression des conflits de classe dans la cité ouvrière. En 1946 il est élu député de l'État de Pernambouc. Son successeur, un ouvrier de la production. de la même tendance politique, se porte candidat à la mairie contre un candidat appuyé par la compagnie lorsque survient l'intervention syndicale de 1947. Il perdra les élections, mais gagnera en 1951. Le président du syndicat élu en 1952, ouvrier de la production, se maintiendra politiquement entre les héritiers de Vargas et la gauche. Très revendicatif au début, il sera vite stigmatisé comme pelego par les syndicalistes plus à gauche. Cependant il ne sera détrôné du syndicat qu'en 1962. Ce sont alors les ouvriers et ouvrières catholiques, formés par la JOC que la compagnie avait patronée depuis 1939, qui forment à la fin des années 1950, un novau de dynamisation syndicale, en prenant le relais des militants communistes licenciés et transférés vers des investissements dans la hiérarchie syndicale de Recife. Le président du syndicat, soutenu par ces militants catholiques sera écarté aux lendemains du coup d'État militaire lors des interventions syndicales massives mises en œuvre par les nouvelles autorités qui utilisent les dispositifs légaux autoritaires inscrits dans la CLT. En 1967 ce même réseau catholique réussit à faire élire un nouveau président de leur tendance, et initie la résistance contre des licenciements massifs entamés par la compagnie en vue d'une modernisation.

Avant d'analyser les transformations apportées par ce syndicalisme de résistance sous le régime militaire, il faut signaler que pendant cette trentaine d'années d'histoire, l'instrument syndical utilisé par les travailleurs, traversé par des luttes internes, est toujours menacé par le patronat local et par les fluctuations politiques des différents gouvernements pouvant appliquer les dispositifs repressifs inscrits dans la CLT. La lutte revendicative collective, scandée par le calendrier des conventions fixé annuellement par le ministère et la justice du travail, apparaît comme répétitive. Outre ces luttes collectives, généralement tournées vers la valeur des salaires aux pièces, l'on peut aussi observer l'existence constante, depuis 1950, de plaintes individuelles ou collectives, contre la compagnie, déposées devant la justice du travail, généralement médiatisées par le syndicat.

Cette pratique constante, commencée lors du passage d'un paternalisme industriel vers un productivisme plus strict, aboutit devant un tribunal de première instance installé dans la ville depuis 1944 et à une assistance judiciaire de la part du syndicat. Ainsi se développe un sentiment d'appartenance ouvrière. Ce sentiment est médiatisé par le droit d'avoir des droits, à l'encontre d'une forme de domination qui contrôlait la production et la vie sociale toute entière, mais entamée désormais par les brèches produites par l'introduction des lois du travail et du syndicat.

Cette micro-organisation des ouvriers pour la revendication minimale de droits, qui profitent de leur sociabilité dans le travail et dans la cité ouvrière pour produire des témoignages en justice contre la compagnie, est moins visible mais plus constante que les grèves et conflits plus spectaculaires. Elles traversent toutes les conjonctures politiques et permettent la continuité du conflit sous les périodes les plus répressives par le biais d'une appropriation sélective des lois en grande partie conçues pour les contrôler. Il en va de même pour le syndicalisme des travailleurs ruraux. Son expansion après 1968 même sous le régime militaire doit beaucoup au fait que les rapports de domination auxquels sont soumis les travailleurs agricoles incluent systématiquement des aspects qui sont en infraction aux lois du travail. Les travaux sur le syndicalisme rural, habituellement délaissés par les études sur le syndicalisme peuvent éclairer beaucoup d'aspects moins évidents du syndicalisme urbain²⁵.

Cette revendication du droit à avoir des droits, du droit à la citoyenneté traverse l'histoire brésilienne depuis la tardive abolition de l'esclavage à la fin du XIX^e siècle. La citoyenneté des travailleurs se réalise au Brésil moins par l'extension du droit de vote que par l'incorporation contrôlée de catégories professionnelles successives de travailleurs par le biais de droits sociaux, d'abord par les caisses de sécurité sociale depuis les années 1920, ensuite par des droits du travail depuis les années 1930. Cette « citoyenneté reglée²⁶ », s'étend petit à petit des cheminots à d'autres catégories professionnelles, et se généralise aux travailleurs urbains à l'exclusion des ruraux en 1943, pour atteindre ces derniers à partir de 1963. Des multitudes de travailleurs revendiquent ainsi d'à avoir des droits, soit par l'exten-

25. Cf. Moacir Palmeira, « The Aftermath of Peasant Mobilization » in N. Aguiar (éd.), The Structure of Brazilian Development, New Jersey, Transaction Books, 1974; L. Sigaud, Os Clandestinos e os Direitos, São Paulo, Ed. Duas Cidades, 1979; A. Garcia Jr., Libres et Assujettis, Paris, Ed. Maison des Sciences de l'Homme, 1989 et aussi Actes de la Recherche en Sciences Sociales, Nº 65, nov. 1986, p. 14-40.

26. Cf. W.G. dos Santos, Cidadania e Justiça, Rio, Ed. Campus, 1979.

Le syndicat « officiel »

J. S. Leite Lopes

sion de la loi, soit par son application effective dans un monde social où les droits sont si fréquemment bafoués par des rapports de domination séculaires.

La force de cette demande de droits peut se voir plus clairement à partir des années 1970, dans la période de résistance à la dictature militaire. L'expérience avait été déjà faite de perte des droits qui étaient l'objet d'une appropriation sélective de la part de ces travailleurs. C'est le cas notamment de la « loi de la stabilité » inscrite dans la CLT, révisée en 1967. Cette loi prescrivait que tout travailleur ayant plus de 10 ans d'emploi dans la même entreprise ne pouvait être licencié qu'en cas cas de « faute grave » – licenciement étayé par une procédure de preuve d'un acte délictuel - ou alors en contrepartie d'une forte indemnité constituée du double de son salaire actuel multiplié par le nombre d'années travaillées. Elle donnait origine à une forte rotation préventive du personnel des entreprises à la neuvième année, mais une proportion importante de travailleurs restait sur place après les dix ans de travail. Parmi cette population d'ouvriers stables se recrutaient preférentiellement les délégués syndicaux des organisations les plus actives dans le syndicalisme post-1945.

La genèse de cette mesure est liée à la loi réglant en 1923 la caisse de secours des cheminots, où la stabilité après 10 ans de travail est un dispositif de caractère comptable. Ce dispositif antérieur à la poussée législative des années 1930 est repris tel quel dans les lois réglant au début des années 1930 les caisses d'autres catégories professionnelles telles que les employés de banque ou les travailleurs maritimes²⁷. Il est repris dans les mêmes termes dans la CLT. Elle consacre et fait de cet instrument de stabilité de la prévoyance un moyen d'une stabilité plus générale, étayant peut être l'implantation d'une organisation syndicale que les rédacteurs des lois voyaient comme antidote à un « manque de solidarité » et à une insuffisante propension à l'association qui serait intrinsèque au peuple brésilien.

En 1967, le régime militaire s'attaque à la loi de la stabilité en substituant au paiement direct par les entreprises des indemnités de licenciements, un fonds géré par l'État, le « Fonds de garantie du temps de service (FGTS) », formé des contributions des entreprises et des travailleurs eux-mêmes, prélevées tous les mois.

27. *Ibid.*, et E. de Moraes Filho, préface à *Burguesia e Trabalho*, de A. Castro Gomes, Rio, Ed. Campus, 1979

Lors des licenciements, le travailleur a droit à la retraite du Fonds. Mais le seuil des dix ans de service est supprimé: aucun mécanisme de protection des travailleurs n'est prévu. Au contraire, tout porte les entreprises à faire accélerer la rotation de leur main-d'œuvre la moins qualifiée, en faisant l'économie de la différence entre des salaires augmentés par un certain temps de service et des salaires d'entrée plus bas.

Ainsi, en 1967 à Paulista, la compagnie mise désormais sur une telle rotation: des licenciements massifs d'ouvriers stables sont effectués par la compagnie, ceux-là mêmes qui ont été recrutés dans les années 1930 et 1940 dans les régions rurales et qui ont fait une carrière d'ouvrier au sein de l'usine. Parmi ceux-ci plusieurs avaient participé aux grèves et aux activités de micro-résistance dans la production et dans la cité ouvrière. Formés par un paternalisme industriel autoritaire qui avait besoin d'une importante force de travail, ils se sont convertis en force de transformation potentielle. Après la mobilisation de la ville et une longue procédure judiciaire, les ouvriers obtiennent des indemnités importantes, et la compagnie doit leur céder une partie des maisons de la cité ouvrière pour alléger le poids de la dette.

Les luttes des ouvriers stables à la fin des années 1960 contribuent ainsi à faire une transition, pour les nouveaux ouvriers, ayant subi un autre mode de génération, c'est-à-dire d'autres « expériences fondatrices » et d'autres « formes initiales de socialisation²⁸ », entre les luttes antérieures à 1964, et celles qui verront le jour à partir des grandes grèves des ouvriers des multinationales de l'automobile de 1978.

Ces mêmes luttes des ouvriers stables à la fin des années 1960 et début 1970, ainsi que celles d'après 1978, se déroulent aussi à l'intérieur des grandes usines appartenant à l'État, y faisant apparaître les rapports entre différentes générations d'ouvriers militants et syndicalistes. L'étude de la mémoire sociale de ces groupes ouvriers dévoile aussi plus de conflits entre l'administration et les ouvriers que ne le supposait la littérature sociologique généralisante antérieure, qui regardait ces entreprises comme le lieu exclusif du paternalisme d'État et la base du populisme des héritiers de Vargas²⁹.

En dépit de la répression et de l'utilisation accrue de la rotation de la main-d'œuvre, provoquant entre 1964 28. Cf. G. Noiriel, Les ouvriers dans la société française, Paris, Seuil, 1986, p. 195.

29. Cf. les études de J.-R. Ramalho, Estado patrão e luta operária, São Paulo, Paz e Terra, 1989; de E.-F. Pessanha, R.-M. Morel, « Perfis geracionais, socialização profissional e participação política », ANPOCS, mímeo 1990, tous sur des ouvriers métallurgistes à Rio de Janeiro; ainsi que M.-C. Minayo, Os Homens de Ferro, Rio, Ed. Dois Pontos, 1987, sur des ouvriers mineurs de Minas Gerais.

Le syndicat officiel.

J. S. Leite Lopes

et 1978 des effets de décalage entre les générations ouvrières, quelques continuités peuvent être remarquées entre leurs pratiques syndicales respectives. Ainsi, le « nouveau syndicalisme » surgit après 1978 de l'intérieur des syndicats « officiels » existants et non d'un syndicalisme parallèle « libre » (il y en a eu quelques tentatives qui ne se sont pas consolidées). En dépit d'un fort discours et de pratiques efficaces contre les limitations et contraintes posées par la structure syndicale officielle – ce qui distingue ce nouveau syndicalisme de l'ancien – la même préférence pour l'unicité syndicale ainsi que d'autres caractéristiques de l'ancienne structure subsistent dans les divers projets de réforme proposés par les syndicats les plus rénovateurs. Formatrices de catégories mentales, les classifications et les pratiques inscrites dans les lois ou dérivées d'elles, sont plus pesantes que ne le croient les agents réformateurs. Un pluralisme de fait s'instaure au niveau des centrales syndicales: une centrale des anciens pelegos des confédérations, une « Centrale Générale du Travail », dissidente de la « Centrale Unique des Travailleurs », celle-ci plus liée au nouveau syndicalisme post-1978 et qui s'est le plus développé. Cependant à la base de ces centrales restent des syndicats uniques par catégorie professionnelle et base territoriale. La récente Constitution de 1988 consacre le principe de l'autonomie syndicale vis à vis de l'État, tout en maintenant le principe de l'unicité syndicale. Les confrontations entre différents projets syndicaux pourront encore se faire à partir du flou laissé par des réglementations prévues dans plusieurs articles de la Constitution de 88 non encore adoptées par les parlementaires.

Les interprétations générales classiques produites dans les sciences sociales sur le syndicalisme, ont besoin de l'intégration critique des résultats théoriques des travaux monographiques en cours : ces confrontations doivent aussi se nourrir des débats actuels et des développements incertains du syndicalisme brésilien en train de se faire.